



BULLETIN

INTÉGRITÉ & GOUVERNANCE

MAI 2019

N°006

SOMMAIRE

LA UNE : RECRUTEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU BIANCO - P. 1

11^{ÈME} RÉUNION DU PROGRAMME PBF – ONU - P. 2

ACTIVITÉS DU CSI DANS LE PBF/IDIRC - P. 2

INTÉGRITÉ JUDICIAIRE «CULTURE DE L'EXCELLENCE.» - CSI, MINISTÈRE DE LA JUSTICE - P. 3

INTÉGRITÉ PARLEMENTAIRE «RÉUNION TECHNIQUE.» - CSI, PARLEMENT, ANTANANARIVO - P. 3

TEAM BUILDING «COORDINATION SAC.» - CSI, BIANCO, SAMIFIN, PAC, MINISTÈRE DE LA JUSTICE, ANTANANARIVO - P. 4

PORTES OUVERTES « PÔLE ANTI-CORRUPTION » TOAMASINA - P. 4

BULLETIN
INTÉGRITÉ &
GOUVERNANCE

LE BULLETIN MENSUEL DU
COMITÉ POUR LA SAUVEGARDE
DE L'INTÉGRITÉ

Villa Analamanga,
près Banky Foiben'i Madagasikara
BP 873 - Antaninarenina, Antananarivo 101

Contact@csi.gov.mg

WWW.CSI.GOV.MG

LA UNE.

RECRUTEMENT DU DIRECTEUR GENERAL DU BIANCO - POUR UN NOUVEAU MANDAT DE 5 ANS.

L'appel à candidature pour le nouveau Directeur Général du BIANCO vient d'être communiqué publiquement (presse et sites web institutionnels) dont le processus est lancé par le CSI. Un Comité de recrutement est alors mis en place, et présidé par la Présidente du CSI.

L'indépendance du BIANCO est au cœur de la stratégie élaborée en 2004 et révisée en 2015. La procédure de nomination de son Directeur Général est l'une des garanties de l'indépendance de cet organisme.

La loi 2016-020 du 22 août 2016 dit : « Le Directeur Général est nommé, pour un mandat de cinq ans non renouvelable, par décret du Président de la République parmi trois candidats proposés par la majorité simple des membres d'un Comité ad hoc de recrutement constitué à cet effet par le Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité ».

A l'approche du terme du mandat 2014-2019, le recrutement du nouveau DG se déroule en trois étapes :

1. La constitution du Comité ad hoc de recrutement composé de :

- Présidente du CSI
- Un représentant du Ministère de la Justice
- Un représentant de la Gendarmerie Nationale
- Un représentant de la Police Nationale
- Un enseignant de l'ENAM
- Un membre du Comité consultatif du BIANCO
- Un membre issu de la société civile
- Un membre issu du secteur privé
- Un membre issu de l'ordre des avocats

2. Appel à candidatures ouvert inséré dans la presse et dans différents sites web.

3. Dépouillement et sélection des dossiers, entretiens avec les candidats retenus, délibération et enquêtes de moralité.

Le Directeur Général actuel a été nommé par décret 2014-642 du 4 juin 2014 et a prêté serment le 23 juin 2014. Son mandat expire donc le 23 juin 2019.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le CSI, de par son décret 2006-207 du 21 Mars 2006, puis modifié par le décret 2016-034 du 20 Janvier 2016 est mandaté pour développer le système national d'intégrité, promouvoir les principes de la bonne gouvernance, en élaborant la politique nationale y afférente ; et assurer la coordination du système anti- corruption.

Le Comité est composé de **SEPT** membres : La **Présidente du CSI**, nommé par décret du Président de la République, le **Médiateur de la République**, un **juriste**, désigné par l'Ordre des avocats,

un **journaliste**, désigné par l'Ordre des journalistes, un **expert comptable et financier**, désigné par l'Ordre des experts comptables et financiers, un **opérateur économique**, désigné par la Fédération Nationale des Chambres de Commerce, d'Industrie, d'Artisanat et d'Agriculture et une **personnalité issue de la société civile**, désignée les organisations de la société civile.

Le mandat de certains de ces membres touche à sa fin, d'où un renouvellement dudit mandat, soit désigné, soit élu par son institution ou corps d'origine.



11^{ÈME} RÉUNION SUR LE PROGRAMME « FONDS DE L'ONU POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX »

MADAGASCAR - SYSTÈMES DES NATIONS-UNIES - PRIMATURE, 09 AVRIL 2019

Madagascar est bénéficiaire, pendant la période de 2016 à juin 2019 du programme de « Fonds de l'ONU pour la Consolidation de la Paix ». Quelques volets y ont été proposés tel que la sécurité, la lutte contre la corruption et la bonne gouvernance. La 11^{ème} réunion du comité de pilotage du PBF, s'est alors tenue au Palais de Mahazoarivo, sous l'égide de Monsieur le Chef du Gouvernement, et a vu la présence de Madame la Coordinatrice Résidente des Systèmes des Nations Unies à Madagascar.

Les principales institutions publiques bénéficiaires du programme ont participé à ladite réunion, dont le COMITE POUR LA SAUVEGARDE DE L'INTEGRITE.

Etant nouvellement nommée en tant que Présidente du CSI, c'était une occasion pour Mme Sahondra RABENARIVO de s'imprégner davantage du programme en général et des activités en particulier. Elle a

fait la présentation des réalisations de l'un des projets du programme, qu'est IDIRC - Institutions Démocratiques Intègres, Représentatives et Crédibles.

Le projet IDIRC, dans lequel le CSI a proposé quelques activités, compte renforcer la confiance des citoyens envers les institutions publiques à travers un appui aux institutions de redevabilité et de lutte contre la corruption ainsi qu'à travers la création d'espaces de dialogue entre citoyens et élus et à la promotion de l'accès à l'information à travers le renforcement des structures de l'information documentaire existantes au sein de l'Administration Publique et du Parlement.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a mis en exergue que le retour à la paix et à la sécurité est l'une des priorités du gouvernement : « Nous bénéficions de ce fonds des Nations Unies que l'on utilisera

pour financer l'identification des efforts et des dispositions à prendre, surtout pour le cas du sud de l'île, afin de parvenir à la réalisation de cette priorité ».

De la phase 1 à la phase 2

Au cours de la réunion, les projets du programme ont été revus, et constatés être opérationnels et dont les résultats sont palpables. Mais, il s'avère encore plus important de veiller sur la bonne coordination de ces projets par rapport à certaines règles, pour plus d'efficacité et d'efficacité.

A l'issue de la réunion, une phase 2 du programme est en vue. Une préparation plus profonde et étudiée est fortement sollicitée afin de présenter des projets qui répondront davantage, à la fois, aux objectifs du programme, à ceux du pays, et surtout aux attentes des principaux bénéficiaires que sont les citoyens.

WWW.CSI.GOV.MG

ACTIVITÉS DU CSI DANS LE PROGRAMME PBF, VOLET IDIRC « INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES, INTÈGRES, REDEVABLES ET CRÉDIBLES »

La lutte contre la corruption est l'affaire de tous. Les axes de l'IEM le confirment pour une corruption tolérance zéro. Mais force est de constater que depuis la création du BIANCO en 2004 à ce jour, la perception de la corruption par la population et l'opinion publique a chuté. Le public n'a plus confiance. .

C'est dans ce contexte que des programmes d'appui technique et financier interviennent. Le Fonds de Consolidation de la Paix (PBF) du Système des Nations-Unies pour la période de 2016-2019 en est un. Les entités LCC sont parmi les institutions publiques bénéficiaires du programme particulièrement dans le projet Institutions Démocratiques Intègres, Représentatives et Crédibles (IDIRC) initié entre autres par le

PNUD. L'objectif général du projet est de restaurer et renforcer la confiance des citoyens envers les institutions publiques à travers un appui aux institutions de redevabilité et de lutte contre la corruption (ILCC).

Le COMITE POUR LA SAUVEGARDE était parmi les institutions publiques consultées en 2015 pour l'élaboration des notes conceptuelles du programme et notamment la possibilité de proposer des activités. Comme le CSI est principalement mandaté dans la promotion des principes de la bonne gouvernance et la coordination du système anti-corruption, les activités proposées contribuent donc à l'efficacité des institutions de la gouvernance et de la lutte contre la corruption.

Pour l'année 1 du programme, le CSI a focalisé les activités sur l'intégrité, la restauration de l'Etat de droit et la lutte contre la corruption. Ces activités sont menées conjointement avec d'autres institutions publiques telles que le Parlement et le Ministère de la Justice, à travers : le renforcement de la coordination des institutions ILCC, l'Intégrité parlementaire « Parlement intègre, redevable et responsable », l'Intégrité judiciaire « Culture de l'excellence » pour les différents chefs de juridiction. et la promotion de l'accès à l'information : revalorisation des structures de documentation et d'information, appelées « Service ou Centre de Documentation » déjà existant dans les Ministères et le Parlement mais sont très moins visibles voire effacés.



INTEGRITE JUDICIAIRE : CONCOURS DE L'EXCELLENCE

Dans le cadre de la promotion de l'intégrité, le Ministère de la Justice, par le biais de la Direction de la Promotion de l'Intégrité et en collaboration avec le Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité, a organisé un concours entre juridictions de même ordre et de même niveau intitulé « Concours de l'excellence ».

L'objectif du concours est de créer une synergie entre la politique définie par le Ministère et sa mise en œuvre par les Cours et les Tribunaux aux fins de contribuer à la promotion d'une justice équitable, impartiale, respectueuse des droits de l'homme et sécurisant les investissements. Le concours s'est étalé sur six mois, de juin 2018 à décembre 2018.

Pour permettre de discerner les juridictions méritantes, des évaluations sur terrain sont en train de se faire suivant les résultats des dépouillements des dossiers envoyés par les juridictions ayant concouru.

Le CSI participe à ces évaluations avec le Ministère de la Justice.

A l'issue des évaluations sur terrain, des trophées sont prévus d'être attribués aux juridictions gagnantes au mois de mai 2019.

La performance de ces juridictions fera l'objet d'un suivi-évaluation permanent, et le trophée pourra être retiré à tout moment si lesdites juridictions gagnantes ne remplissent plus les standards requis.

Le vœu le plus cher est que les juridictions puissent maintenir leur performance ou l'améliorer en faisant des standards du concours leur standards dans leur travail quotidien en temps normal.

L'ACCÈS À L'INFORMATION, AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT

Les Centres de Documentation et d'Information peuvent contribuer fortement à la lutte contre la corruption. Ils ont besoin de l'adhésion et du soutien des Autorités pour une meilleure appropriation des principes du droit d'accès à l'information en mettant en place des

dispositifs d'accès à l'information : Légiférer, renforcer les infrastructures existantes et à renforcer les capacités ou mettre des personnels qualifiés pour une meilleure gestion du fonds documentaire de chaque ministère.

LE CONCOURS VISE PRINCIPALEMENT À :

- Responsabiliser les Chefs de juridiction dans le pilotage et le contrôle de leur juridiction,
- Améliorer l'organisation et la performance des juridictions,
- Renforcer l'intégrité qui est la pierre angulaire de la crédibilité, l'impartialité et l'indépendance de la justice.

Le concours a vu la participation des :

- 6 Cours d'Appel,
- 6 Tribunaux de Première Instance de chaque chef lieu de province,
- 6 Tribunaux Administratifs,
- 6 Tribunaux Financiers.

WWW.CSI.GOV.MG

INTEGRITE PARLEMENTAIRE : « POUR UN PARLEMENT INTEGRE, REDEVABLE ET RESPONSABLE »

HÔTEL COLBERT, ANTANANARIVO, 26 ET 27 MARS 2019

« Le Parlement, qui crée le cadre législatif et supervise l'organe administratif du gouvernement, joue un rôle essentiel dans la prévention de la corruption publique. Afin de bien représenter les citoyens, les députés s'acquittent de leurs tâches législatives et la surveillance d'une manière qui est visiblement dans l'intérêt public et qui reflète des normes éthiques de leur communauté ».

Pour la promotion d'une intégrité parlementaire, le Sénat, l'Assemblée Nationale et le CSI se sont coordonnés pour organiser une activité commune, dans le cadre du Programme du Fonds de Consolidation de la Paix, volet IDIRC/PNUD. Il s'agit d'une réunion de travail permettant aux trois institutions de discuter de l'élaboration d'un code d'éthique et de déontologie du Parlement.

La 1^{ère} réunion de travail s'est tenue à l'hôtel COLBERT Antananarivo, les 26 et 27 mars 2019. 70 techniciens du Parlement, du CSI et du Ministère de l'Intérieur ainsi que des représentants de la Société

Civile ont discuté de l'élaboration d'un code d'éthique et de déontologie du Parlement. Auparavant, des intentions ont été évoquées mais aucun document n'a jamais vu le jour.

A l'issue des deux jours de réunion, une esquisse du code d'éthique a été élaborée et un comité de rédaction mis en place. Ce dernier va continuer et finaliser l'élaboration du code d'éthique d'ici la fin du mois de mai 2019. Une fois le code d'éthique validé entre les institutions parties prenantes de la rédaction, il sera présenté à la 1^{ère} session spéciale des nouveaux députés élus à

l'Assemblée Nationale, début juillet 2019.

L'objectif général de l'activité sur l'intégrité parlementaire vise à inciter le Parlement à faire preuve de redevabilité et de responsabilité, avec des élus soucieux de leurs missions constitutionnelles, facteurs de stabilité politique du pays.

Le COMITE POUR LA SAUVEGARDE DE L'INTEGRITE (CSI) recherche une telle synergie d'actions dans la lutte contre la corruption et la promotion des principes de la bonne gouvernance responsable.



POUR UNE MEILLEURE COORDINATION DU SYSTEME ANTI-CORRUPTION (CSI, BIANCO, SAMIFIN, PAC, MINISTERE DE LA JUSTICE)

ANTSIRABE, 06 ET 07 MARS 2019

Pour reconquérir la confiance de l'opinion publique et sentir les impacts de la lutte contre la corruption, la Stratégie Nationale de la Lutte Contre la Corruption a été conjointement mise à jour en 2015 pour les 10 années à venir, et ce par les entités LCC notamment CSI, BIANCO, SAMIFIN, Ministère de la Justice la CPEAC (actuellement le Pôle Anti-Corruption). Des actions communes ont été considérées pour renforcer une synergie entre ces entités.

A noter que la coordination du système anti-corruption est l'une des principales missions du CSI. Il en est de même pour le suivi des actions figurées dans le Plan de Mise en Œuvre de la SNLCC 2015-2025.

Le team building à Antsirabe du 06 et 07 mars 2019 a été organisé pour renforcer la coordination des interventions des Institutions de Lutte Contre la Corruption en général et améliorer leur leadership en particulier. Les journées ont eu comme facilitateur M. Mamelaso RAMIARINARIVO, sociologue de formation, et expert en communication et en leadership.

L'atelier Team building a permis à chaque entité de LCC et aux participants de renforcer sa cohésion interne et de préciser ses rôles et missions par rapport aux autres ILCC, en ayant conscience de ses acquis et atouts ainsi que des défis actuels à relever dans la LCC ; de se sentir appartenir à une seule et même équipe qu'est le SAC. L'image de cohésion, d'un

front commun, montrée par toutes les entités du SAC suscitera par conséquent la confiance du public ; enfin, de se connaître davantage quant aux missions respectives de chaque entité et de se positionner par rapport aux missions des unes des autres pour asseoir une bonne coordination.

Deux décisions sont particulièrement à retenir : la mise en place d'une cellule de communication institutionnelle et d'une cellule de suivi-évaluation des activités LCC. L'objectif est de pouvoir se partager des informations dont le Plan Annuel de Travail et de suivre la réalisation des activités mentionnées dans le PMO.

WWW.CSI.GOV.MG

JOURNEES PORTES-OUVERTES SUR LE POLE ANTI-CORRUPTION « INTÉGRITÉ, UNE CONDITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE »

TOAMASINA, 11 ET 12 AVRIL 2019

Le POLE ANTI-CORRUPTION a organisé des journées portes ouvertes à Toamasina. L'activité a eu comme principal objectif de porter à la connaissance du public et des partenaires de la réforme du système anti-corruption le rôle, les attributions ainsi que le fonctionnement du Pôle Anti-corruption nouvellement mis en place.

Les journées ont vu la participation de trois secteurs œuvrant dans la lutte contre la corruption: les Juridictions, les organismes rattachés acteurs de la LCC dont le CSI, BIANCO. les OSCs (ONG Tolotsoa, Liberty 32)

Des activités sont mises en exergue : Exposition, conférence débat, animations avec jeux sur le fonctionnement du PAC, réunion

restreinte entre les magistrats en fonction dans les Cour et Juridiction de Toamasina avec les représentants du Pole Anti-corruption.

Les réactions du public ont été généralement focalisées sur la persistance de la corruption, malgré l'existence des structures dédiées .

Il est important de noter qu'à Toamasina, des jugements sont déjà publiés mais ne sont pas appliqués.

Pour une première activité de Porte-Ouverte du PAC, la salle a été pleine, ce qui dénote l'intérêt du public à vouloir connaître davantage le fonctionnement du système anti-corruption en général et du fonctionnement du PAC et les résultats palpables engendrés en particulier.

LES INTERVENANTS À LA CONFÉRENCE-DÉBAT :

Mme Nelly RAKOTOBÉ, Présidente d'honneur de la Cour de Cassation, a développé L'Intégrité, gage du développement durable : l'intégrité définie comme étant une probité ou loyauté et a expliqué le lien entre cette notion et le développement durable.

Monsieur Solofohery RAZAFINDRAKOTO Procureur Général près de la juridiction du second degré du P.A.C a parlé des missions du Pôle Anti-corruption, de sa structure et de ses avancées depuis sa mise en place en juin 2018.

Monsieur Antonio RAHAJASON représentant de l'association Liberty 32 Toamasina, a expliqué le rôle de cette association dans la lutte contre la corruption (interpellation et éducation citoyenne)